Mardi 26 septembre, la première pierre des quatre logements sociaux de TERRES D'ARMOR HABITAT, premier bailleur social des Côtes d'Armor, a officiellement été posée à Plourhan, Résidence du Clos du Champ de Foire.

Les 4 pavillons, de type 4, sont construits dans le respect de la norme thermique RT 2012 -20% et rentrent dans la programmation 2021 du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'Agence BRA ARCHITECTES (Rennes). Le permis de construire a été délivré en avril 2021. La mise en location est prévue pour le deuxième semestre 2024.



Gaëlle Routier, Présidente de TERRES D'ARMOR HABITAT, et Loïc RAOULT, Maire de Plourhan, ont, symboliquement, posé la première pierre des quatre futurs logements sociaux à Plourhan, entourés des élus et de Valérie Rumiano, conseillère départementale, Michèle HAICAULT, Conseillère déléguée en charge des logements sociaux à Saint-Brieuc Armor Agglomération, et de Yvonnic Leclerre, d'Action Logement, l'un des financeurs.



Perspective des quatre futurs logements sociaux du lotissement du Champ de Foire

à Plourhan. *BRA ARCHITECTES*

Les quatre logements bénéficient d'un jardin privatif. Les logements bénéficient d'un chauffage électrique, d'un chauffe-eau thermodynamique permettant la production d'eau chaude sanitaire et d'une VMC double flux hygroréglable type B favorisant le renouvellement de l'air en fonction des besoins réels. Chaque logement dispose d'une place de stationnement sous carport commun, d'une place aérienne et d'un cellier extérieur individuel.
Le coût de l'opération s'élève à 749 979,50 € TTC, financé à 15 % par TERRES D'ARMOR HABITAT sur fonds propres et à 63 % via via les prêts règlementés de la Banque des Territoires et un emprunt auprès d'Action Logement. L'État participe à hauteur de 80 000 €, la commune de Plourhan et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour 31 000 € chacune, l'ANRU pour 12 600 € et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour 10 500 €.

Entretenir le vivre-ensemble

Les quatre pavillons ont été positionnés en éventail pour créer une place centrale faisant office de tampon avec la voierie. L'implantation d'un carport aux abords de la rue contribue à cette transition douce entre la chaussée et les logements. Cette place qui sert ainsi d'entrée partagée aux habitants peut également se transformer en un lieu de rencontres ou de festivités entre voisins pour favoriser le lien social. Sur l'arrière, la disposition des maisons les unes par rapport aux autres intimise les jardins par le dispositif de murs écrans et de butes plantées en prolongement des façades.

Favoriser le réemploi

Engagé dans la lutte pour la transition énergétique, TERRES D'ARMOR HABITAT poursuit ses efforts en œuvrant au réemploi des matériaux issus de la déconstruction des quatre tours de Balzac à Saint-Brieuc. Ainsi, quatre lavabos, de moins de 10 ans et en bon état, vont être intégrés dans les logements.
Par ailleurs, Plourhan étant une terre rurale, les revêtements des terrasses et du carport vont être réalisés à partir de caillebotis issus de bâtiments agricoles. Leur utilisation, additionnée au design simple des celliers et aux toitures couvertes de tôle bac acier fines ondes galva, reflète le caractère fondamental des constructions agricoles environnantes.

Mise en location courant 2024

La mise en location des 4 pavillons est prévue pour le deuxième semestre 2024. Les dossiers de demande de logement sont à déposer premier semestre 2024. En Côtes d'Armor, 70% de la population est éligible à un logement social. Toute demande de logement social peut être complétée en ligne sur le site internet tah-location.bzh ou en retirant un dossier à l'agence TERRES D'ARMOR HABITAT Baie d'Armor, 24 rue Alain Colas à Trégueux. Renseignements : Tél. 02 96 62 20 90